



Communauté de Communes
47, rue St Barthélémy
54 280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Fax : 03 83 31 73 13
E-mail : grand.couronne@wanadoo.fr
Site: www.cc-grand-couronne.fr

**COMPTE RENDU
Conseil
Communautaire
28 mars 2012**

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 20/03/2012) LE 28/03/2012, A 18H30, A ..MAZERULLES .., SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

AGINCOURT	- D. LAPOINTE
AMANCE	- JC. MARCHAND / C. MARCHAND
BOUXIERES AUX CHENES	- A.DONNOT / L.VIROT / L.BRUGIERE / M.NAJEAN
BUISSONCOURT	- JP JAILLANT / R.MASSON
CERVILLE	- P. KIERREN / Y.COQUERON
CHAMPENOUX	- H.P. GUIMONT / C. GUILLAUME / P. GERARDOT / B. LEMONNIER
DOMMARTIN SOUS AMANCE	- D. MATHEY / M. MOUGENOT /
ERBEVILLER SUR AMEZULE	- J. ODILLE / C. RENAUD
EULMONT	- S. MARCHAL / G. FALCONNET / C.BRUNELOT / B.RAPENNE
GELLENONCOURT	- F.LHUILLIER / P.POIREL
HARAUCOURT	-
LAITRE SOUS AMANCE	- P. POTTIER / R. JALTEL
LANEUVELOTTTE	- G. VISINE / F. GENAY
LENONCOURT	- P. THIRY / G. ZAFFAGNI /
MAZERULLES	- F. DIEDLER
MONCEL SUR SEILLE	- E. BAZZARA / B.SESMAT
REMEREVILLE	- D.DURESNE / D.MOUGINET / O.MAILLOT
SORNEVILLE	- B. HUSSON / Y. VINCENT
VELAINE SOUS AMANCE	- B. BARBIER / JP. PERRIN / C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

MR TISSERAND DONNE POUVOIR A MADAME NAJEAN – MME MONCHABLON DONNE POUVOIR A MR GUILLAUME- MR MATHEY DOINNE POUVOIR A MICHEL MOUGENOT

ABSENCES EXCUSEES :

E.DELAUTRE – J.GLACET –

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 42 VOTANTS POUR LA SEANCE

Monsieur le Président :

- ⇒ **Accueille** les élus au nom de la municipalité de Mazerulles
- ⇒ **Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier Essey les Nancy), et Madame DIAQUIN (Correspondante de L'EST REPUBLICAIN)
- ⇒ **Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur LEMONNIER Bernard est désigné.
- ⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 13 février 2012, lequel est approuvé par l'assemblée.
- ⇒ **Demande** l'inscription de questions supplémentaires :
 - Contrat de performance Adelphe

DE N°035 Vote du compte administratif 2011

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives 2011 du budget principal et des budgets annexes, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau potable, dressés par l'ordonnateur ;

Considérant que Monsieur Christian GUILLAUME, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2011, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Procédant au règlement définitif des budgets 2011, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et budgets annexes :

BUDGETS	Exercice précédent		exercice 2010		Résultat de l'exercice		Résultat cumulé	
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
			émis	émis				
BUDGET PRINCIPAL								
Fonctionnement		822 531,44	2 691 227,40	3 977 065,97		1 285 838,57		2 108 370
Investissement	348 119,10		1 522 845,94	1 920 728,41		397 882,47		49 763,37
BUDGET ASSAINISSEMENT								
Fonctionnement		227 755,38	598 676,04	889 891,85		291 215,81		227 755,38
Investissement		90 432,14	4 337 798,17	3 430 954,21	906 843,96		816 411,82	
BUDGET O.M.								
Fonctionnement		163 826,67	687 562,95	849 711,84		162 148,89		325 975,56
Investissement		62 301,13	12 915,67	45 809,25		32 893,58		95 194,71
BUDGET EAU POTABLE								
Fonctionnement		151 023,34	204 125,44	339 128,12		135 002,68		286 026,02
Investissement	340 147,92		882 990,19	830 618,03	52 372,16		392 520,08	

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Arrête** à la somme totale de 775 493.70 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 474 013.49 € au titre des recettes du budget principal qui doivent être repris au budget primitif 2012 dudit budget principal ;
- **Arrête** à la somme totale de 8 940 283.99 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 9 391 335.74 € au titre des recettes du budget annexe d'assainissement qui doivent être repris au budget primitif 2012 dudit budget annexe;

- **Arrête** à la somme totale de 88 698.16€ le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et aucune somme au titre des recettes du budget annexe des ordures ménagères qui doivent être repris au budget primitif 2012 dudit budget annexe;
- **Arrête** à la somme totale de 3 128 878.07 € le montant des crédits aux dépenses engagées non mandatées et à la somme total de 3 322 393.49 € au titre des recettes du budget annexe Eau Potable qui doivent être repris au budget primitif 2012 dudit budget annexe;
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°036 Vote du budget 2012 :

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les budgets : (Principal, Assainissement, Ordures Ménagères et Eau Potable) par chapitre en fonctionnement et en investissement comme suit :

Budget Général :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 5 819 330,20 €	Dépenses : 4 510 733,21 €
Recettes : 5 819 330,20 €	Recettes : 4 510 733,21 €

Budget assainissement :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 1 079 441,12 €	Dépenses : 13 537 671,08 €
Recettes : 1 079 441,12 €	Recettes : 13 537 671,08 €

Budget OM :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 1 304 426,56 €	Dépenses : 268 022,32 €
Recettes : 1 304 426,56 €	Recettes : 268 022,32 €

Budget Eau Potable - :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 445 971,36 €	Dépenses : 3 902 095,16 €
Recettes : 445 971,36 €	Recettes : 3 902 095,16 €

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°037 Affectation des résultats :

Monsieur le Président rappelle qu'en application des instructions budgétaires M14 et M49, les excédents d'exploitation constatés à chacun des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes d'assainissement et des ordures ménagères, peuvent être affectés en recette de la section d'investissement du budget de l'année suivante.

Il est proposé d'affecter de la façon suivante les résultats :

- Budget Principal : Affectation d'un montant de 251 716.84 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 1 856 653.17 € est reporté en section de fonctionnement.
- Budget OM : l'excédent de fonctionnement d'un montant de 325 975.56 € est reporté en section de fonctionnement.
- Budget ASST : Affectation d'un montant de 365 360.07 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 153 611.12 € est reporté en section de fonctionnement.

- Budget Eau Potable : Affectation d'un montant de 199 004.66 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 87 021.36 € est reporté en section de fonctionnement.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

- **Décide** d'affecter les résultats de la façon suivante :
 - ✓ Budget Principal : Affectation d'un montant de 251 716.84 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 1 856 653.17 € est reporté en section de fonctionnement.
 - ✓ Budget OM : l'excédent de fonctionnement d'un montant de 325 975.56 € est reporté en section de fonctionnement.
 - ✓ Budget ASST : Affectation d'un montant de 365 360.07 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 153 611.12 € est reporté en section de fonctionnement.
 - ✓ Budget Eau Potable : Affectation d'un montant de 199 004.66 € de l'excédent de fonctionnement, le solde d'un montant de 87 021.36 € est reporté en section de fonctionnement.

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°038 Participation budget annexe :

Le Président propose le montant de la participation des budgets annexes au budget principal comme suit :

Budget Assainissement :

130 000. €

Budget Ordures Ménagères :

50 000 €

Budget Eau Potable :

40 000 €

Ces coûts sont issus des postes analytiques mis en place sur budget principal qui inclut les dépenses effectuées pour le compte des 3 budgets annexes.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide** que les participations 2011 des budgets annexes assainissement, OM et Eau Potable aux dépenses de fonctionnement du budget principal seront les suivantes :
 - BP OM : 50 000 €
 - BP EAU : 40 000 €
 - BP ASST : 130 000 €

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°039 Dotation de solidarité :

Rappel : la délibération du 9 décembre 2008, instaurait une dotation de solidarité dont le critère de répartition était le reversement de la partie des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre de l'évolution des bases 2011 par rapport à l'année de référence 2008. La répartition du produit de la CFE se fera proportionnellement à l'évolution des bases selon le tableau joint.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les montants et les modalités de versement de la dotation de solidarité provisoires pour l'année 2012, selon le tableau joint.

- **Précise** que les montants définitifs seront communiqués lorsque la communauté de Communes sera en possession des montants arrêtés par les services fiscaux.
- **Précise** que la régularisation se fera avec le versement de décembre.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la collectivité.

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°040 Compte de gestion 2011 :

Le Président du conseil communautaire expose aux membres les comptes de gestion du trésorier principal d'Essey les Nancy.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2011 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau potable et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- **Ayant** approuvé les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2011 lors de cette assemblée générale.
- **Après** s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **Considérant** que les opérations sont régulières ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères et de l'eau ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2011 par le monsieur le trésorier principal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°041 vote des taux

Le président rappelle les taux votés en 2011 :

TH : 9.89 %

TFNB : 1.24 %

CFE : 20.53 %

La commission finances réunie le 7 mars dernier propose de ne pas augmenter les taux en 2012

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

- **Décide** de maintenir le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) à 20,53 % en 2012
- **Décide** de maintenir en 2012 le taux de Taxe d'Habitation (TH) à 9,89 %
- **Décide** de maintenir en 2012 le taux de Taxe Foncière Non-Bâti (TFNB) à 1,24 %

DE N°042 Attribution de compensation :

L'attribution de 2011 sera identique aux autres années, comme le prévoit la réglementation.
Pour chaque commune, les attributions devant être versés ou reversés sont inscrites ci-après :

Communes	Attributions de compensation provisoires en € annuel
Agincourt	16 771.20 €
Amance	2 141.94 €
Bouxières aux chênes	-24 361.48 €
Buissoncourt	9 331.40 €
Cerville	159 346.45 €
Champenoux	17 967.00 €
Dommartin sous Amance	9 876.35
Erbeviller sur Amezule	- 1398.57 €
Eulmont	5 168.52 €
Gellenoncourt	-521.67 €
Haraucourt	-13 031.51 €
Laître sous Amance	23 037.08 €
Laneuvelotte	98 075.89 €
Lenoncourt	46 916.41 €
Mazerulles	7 720.59 €
Moncel sur Seille	1 541.47 €
Réméréville	2 167.49 €
Sorneville	3 520.75 €
Velaine	8 020.19 €

Périodicité de versement :

- Le versement de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes vers les communes s'effectuera trimestriellement à terme échu..

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **approuve** les montants et les modalités de versement des attributions de compensation pour l'année 2012.
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la collectivité.

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS CONTRACTUELS
--

DE N°043 modification ouverture poste secrétaire

Le président rappelle la délibération d'avril 2011 par laquelle le conseil communautaire acceptait l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, pour assurer les tâches de secrétariats.

La personne recrutée pour ces tâches n'ayant pas le concours correspondant à ce grade, le Président propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et de nommer la personne recrutée en qualité de stagiaire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Décide** l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Dispositif ACTES, codification des matières : 4.2

DE N°044 ouverture poste accueil

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé l'ouverture d'un poste pour assurer l'accueil et le secrétariat du service assainissement. Celui-ci sera ouvert sur la base du grade d'adjoint administratif de 1^{er} classe.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

COMPÉTENCE SOCIALE

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.2

DE N°045 Renouvellement de la Convention d'utilisation des locaux de la Communauté de Communes du Grand Couronné par l'ADMR Pain de Sucre

L'ADMR du pain de sucre occupe depuis 2008 un local propriété de la Communauté de Communes. Les conditions d'utilisation sont fixées par une convention qui arrive à son terme. La commission action sociale réunie le 8 mars 2012 propose de reconduire la convention d'utilisation avec l'ADMR du Pain de Sucre représentée par sa présidente Madame Jocelyne Meunier.

La convention d'une durée de 3 ans est reconduite de la convention en vigueur depuis 3 ans. Le loyer est fixé à 1320,00€ annuel, la participation aux frais de fonctionnement est estimée à 325,31€ annuel sur la base des frais réel 2011. La convention prendra effet au 1^{er} avril 2012.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1 avril 2012.

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.2

DE N°046 Demande de labellisation du Relais services publics

Vu, la délibération en date du 13 février 2012 autorisant la création d'un Relais service publics

Après avoir rappelé les caractéristiques principales d'un Relais services publics à savoir :

- La signature d'une convention locale
- Un signataire au moins qui soit un partenaire très important dans le domaine de l'emploi
- Un signataire au moins qui soit un partenaire très important dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale
- Une ouverture régulière minimum de 24 heures hebdomadaires réparties sur au moins trois jours, en y rendant constamment l'ensemble des prestations prévues.
- Un animateur d'accueil formé par un stage chez chaque partenaire

- Un local comportant au minimum un point d'accueil du public par l'animateur d'accueil, un point d'attente assise, un espace confidentiel.
- Un équipement informatique comportant au minimum un ordinateur avec liaison internet, haut débit si possible ;
- L'adhésion à la charte nationale de qualité des Relais Services Publics ;
- Dès la labellisation, l'affichage du nom « Relais Services Publics » et de la signalétique nationale
- La coopération avec la cellule départementale d'animation « Relais services publics ».
- La mise en œuvre des évolutions de la politique nationale des Relais services Publics.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 1 contre et 6 abstentions:

- **Autorise** le Président à constituer un dossier de demande de labellisation « Relais services Publics » auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Débat :

Mr Marchal (Maire d'Eulmont) pense qu'il faut attendre les élections présidentielles avant d'avancer dans ce projet qui implique l'embauche d'une personne. Mr Marchal évoque également le problème de transport pour accéder à ce service.

Mr Jaillant revient sur ses inquiétudes qui ont été évoquées lors du conseil communautaire du 13 février dernier et informe Mr Marchal que pour le moment le projet est dans une phase de montage et pas de recrutement.

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.2

DE N°047 Renouveau cotisation au Réseau Gérontologique des Pays du Vermois, du Sel et du Grand Couronné

La commission action sociale propose de renouveler l'adhésion au Réseau Gérontologique des Pays du Vermois, du Sel et du Grand Couronné pour 2012.

Ce renouvellement implique l'adhésion aux statuts de l'association « Réseau Gérontologique des Pays du Vermois, du Sel et du Grand Couronné, la signature d'une convention constitutive du réseau lors d'une assemblée générale et le versement de la cotisation de 100€ annuels.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association « Réseau Gérontologique des Pays du Vermois, du Sel et du Grand Couronné ».

COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.8

DE N°048 contrat de performance Adelphe

Nous avons signé, en juillet 2011, notre nouveau contrat pour l'action et la performance (CAP), au barème E, valable du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2016, avec ADELPHÉ.

Afin de satisfaire aux exigences du barème E et dans le cadre du traitement des ordures ménagères par incinération, la reprise des métaux issus de mâchefers (acier et aluminium) doit faire l'objet d'un contrat particulier (contrat de reprise option individuelle), conclu entre la Collectivité et le repreneur désigné pour ces métaux, à savoir Nancy-Energie, 226 rue Victor Grignard 54710 Ludres.

Ainsi il convient d'autoriser le Président à signer ce contrat, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2011, valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité... :

- **Autorise** le Président à signer ce contrat avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et valable jusqu'au 31 décembre 2016

Débat :

Mr Bazzara (Vice Président en charge de l'Environnement) rappelle l'intérêt de la participation des professionnels aux réunions d'informations concernant la mise en place de la RI.

Il informe également, qu'à ce jour, beaucoup de foyers n'ont toujours pas demandés leurs badges, ce qui explique l'augmentation des dépôts sauvages.

QUESTIONS DIVERSES

AGINCOURT :

Mr Lapointe souhaite préciser que beaucoup de travaux ont été inscrits au BP pour avoir le maximum de subventions. Pour le budget eau, aucune subvention n'est à prévoir pour les prochaines échéances.

BUISSONCOURT :

L'inauguration de la voie verte aura lieu le 26 mai 2012. Les personnes souhaitant participer à l'organisation de cette manifestation sont les bienvenues.

CERVILLE :

Monsieur Kieren évoque les problèmes d'inondations survenu cet hiver suite aux travaux d'assainissement.

Monsieur Guillaume précise qu'un passage caméra a permis de démontrer que les dysfonctionnements étaient dus, en outre, à un branchement pénétrant qui empêchait les écoulements de se faire correctement.

Une étude avec le cabinet IRH est en cours qui permettra de confirmer les responsabilités de chacun.

CHAMPENOIX :

Mr Guimont demande l'installation de panneaux uniformisés pour les points d'apports de déchets afin verts afin d'informer les usagers.

LANEUVELOTTÉ :

Suite à des travaux sur les conduites d'eau potable, deux rustines de goudron sont nécessaires.

Suite à de nombreux déchets sauvages sur la commune, une réflexion sur l'embauche d'un garde champêtre intercommunal pourrait être envisagée.

LENONCOURT :

Monsieur le maire fait part des plaintes d'habitants concernant de mauvaises odeurs qui proviendraient du réseau d'assainissement.

Monsieur Guillaume suppose qu'il s'agit de problèmes d'étanchéité de la pompe de relevage. Un technicien de la CC se rendra sur place afin de régler le problème.

MONCEL :

Concernant l'achat de terrain pour le droit de tréfonds, l'ensemble des propriétaires concernés va être invité.

La séance est levée à 20h00

Les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objets	Matières des actes
35	Vote du compte administratif	FINANCES LOCALES
36	Budget 2012	FINANCES LOCALES
37	Affectation de résultats	FINANCES LOCALES
38	Participation budget annexe	FINANCES LOCALES
39	Dotation solidarité	FINANCES LOCALES
40	Compte de gestion 2011	FINANCES LOCALES
41	Vote des taux	FINANCES LOCALES
42	Attribution de compensation	FINANCES LOCALES
43	Modification ouverture poste secrétaire	FONCTON PUBLIQUE
44	Ouverture poste accueil	FONCTION PUBLIQUE PERSONNEL CONTRACTUEL
45	Renouvellement convention locaux ADMR	SOCIALE
46	Demande labellisation service public	SOCIALE
47	Renouvellement cotisation réseau gérontologique	SOCIALE
48	Contrat de performance Adelphe	ENVIRONNEMENT